



BASEBALL
CANADA
CHAMPIONNATS

Guide du participant

(PERSONNEL DE L'ÉQUIPE)

Édition 2026

© Fédération canadienne de baseball amateur

En cas de divergence entre les versions anglaise et française du Guide du participant à Baseball Canada 2025, la version anglaise prévaudra.

Version : mars 2026

Canada 



Modifications

Un message de notre Président

Au nom du Conseil d'administration, du personnel et de tous les membres de Baseball Canada, je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue à ce championnat de Baseball Canada.

Le comité organisateur a tout mis en œuvre afin de s'assurer que votre séjour sera des plus agréables. Je suis convaincu que les joueurs, entraîneurs et arbitres retourneront à la maison avec de nombreux souvenirs de ce championnat.

Votre talent, votre détermination et votre esprit sportif vous ont amené jusqu'ici et ces qualités vous guideront ensuite peu importe le chemin que vous choisirez dans la vie.

Le comité des championnats de Baseball Canada a mis tous les efforts afin que ce guide vous soit utile. Notre objectif est de répondre à la majorité de vos questions et de vous familiariser avec le format et les procédures de ce championnat.

Je vous souhaite à tous le succès tant mérité à ce championnat.

En espérant que vous pourrez profiter pleinement de cette expérience enrichissante.

Sincèrement,



Jason Dickson
PDG
Baseball Canada

Contenu

Première partie : Informations générales

- 1. Introduction**
- 2. Baseball Canada**
- 3. Partenaires provinciaux**
- 4. Les championnats**

Deuxième partie : Qualification & Éligibilité

- 1. Qualification des équipes**
- 2. Éligibilité :**
 - **Joueur**
 - **Entraîneur**
 - **Soigneur**
 - **Chef de Mission**

Troisième partie : Participants

- 1. Membres de l'équipe**
 - **Personnel**
 - **Gérant administratif/chef de Mission**
 - **Personnel d'entraîneur**
 - **Entraîneur chef ou gérant**
 - **Entraîneurs adjoints**
 - **Quatrième entraîneur optionnel**
 - **Autre membre du personnel**
 - **Soigneur**
 - **Joueurs**
- 2. L'organisation hôte**
 - **Le comité organisateur**
 - **Le personnel de l'événement**
 - **Le personnel de la sécurité**
- 3. Officiels de Baseball Canada**
 - **Représentant de Baseball Canada**
 - **Officiels**
 - **Superviseur des arbitres**
 - **Arbitres**
- 4. Personnel de Baseball Canada**

Quatrième partie : Avant le championnat

- 1. Arrangements pour le transport**
- 2. Date limite d'arrivée**
- 3. Envoi des alignements**
- 4. Le calendrier**

Cinquième partie : Au championnat

- 1. Discipline**
- 2. Arrivée**
- 3. Transport local**
- 4. Repas**
- 5. Hébergement**
 - **Hôtel/Motel/Dortoir**
- 6. Banquet**
- 7. Règlements**
- 8. Réunion pré-championnat**
- 9. Calendrier**
- 10. Procédures de parties**
 - **Temps de début de partie**
 - **Temps désigné pour le début d'une partie**
 - **Journée de pluie**
- 11. Procédures de protêt**
- 12. Cérémonies**
- 13. Relations avec les médias**
- 14. Communiquer un problème**

Sixième partie : Après le championnat

- 1. Évaluation suivant l'événement**
- 2. Retour à la maison**
- 3. Date limite de départ**

CONTENU (suite)

Annexes

A: Informations

Baseball Canada et associations provinciales

Comités organisateurs des championnats de Baseball Canada

B: Exemple de structure d'un comité organisateur

C: Politique de discipline et plaintes de Baseball Canada

D: Règlements

E : Politique de condition météorologique extrême de Baseball Canada

PARTIE 1:

INFORMATIONS GÉNÉRALES

INTRODUCTION

BASEBALL CANADA

PARTENAIRES PROVINCIAUX

LES CHAMPIONNATS

Introduction

Depuis plusieurs années, les championnats de Baseball Canada ont attiré quelques-uns des meilleurs talents de baseball de partout au pays. Les joueurs de baseball canadiens ont adoré l'expérience qui restera en mémoire toute leur vie alors que les villes canadiennes ont démontré leurs talents en organisation d'événements année après année. Afin d'aider à continuer la tradition de ces événements, Baseball Canada a développé ce guide pratique; répondant ainsi à des questions sur l'organisation et en procurant des détails sur différents aspects des championnats de Baseball Canada.

Ce guide a pour objectif de rendre les informations destinées aux participants plus accessibles en les regroupant en un seul endroit.

Tout au long de ce manuel, vous verrez apparaître l'icône en forme de livre illustrée ci-dessous. Elle indique qu'il s'agit d'une règle tirée mot pour mot du **Règlement des championnats de Baseball Canada**. Les règles telles qu'elles figurent dans le règlement seront présentées en police Times New Roman, tandis que les résumés des règles seront présentés en police Arial, comme le reste du document.

Exemple :

Résumé d'une règle :

Il est interdit aux participants sur le terrain de consommer des cigarettes électroniques, des cigarettes ou tout autre produit du tabac.

Libellé exact de la règle :



L'utilisation des produits de vapoteuse (cigarette électronique) et de tous les produits du tabac, incluant le tabac à chiquer, par les participants sur le terrain (joueurs, entraîneurs, gérants, arbitres, etc.) est interdite à toutes les compétitions sanctionnées par Baseball Canada. Toute offense à ce règlement amène l'expulsion de la partie.

En cas de divergence, ce sont les règles et règlements anglais des championnats de Baseball Canada qui prévaudront.

Baseball Canada

NOTRE MANDAT

Baseball Canada est l'organisation régissant le baseball au Canada par les 10 associations provinciales ayant contribué à la création de Baseball Canada et travaillant pour l'avancement du baseball au Canada.

Baseball Canada est chapeauté par l'Association Internationale de Baseball afin de développer pour le développement du baseball au Canada et pour représenter le Canada lors des compétitions internationales.

Le Gouvernement du Canada reconnaît Baseball Canada comme l'organisme régissant le baseball amateur au Canada.

- Patrimoine Canada et sa division de Sport Canada reconnaît Baseball Canada comme l'organisme représentant le baseball et est éligible pour le financement,
- Revenu Canada reconnaît Baseball Canada comme la seule association amateur enregistrée au Canada (RCAAA) pour le baseball au Canada, et accorde à Baseball Canada le statut d'organisme de charité. De plus, Baseball Canada a plein droit de vote comme membre de l'Association Olympique Canadienne; responsable de la composante baseball pour les équipes canadiennes aux Jeux Olympiques et aux Jeux Pan-Américains.

VISION

NOTRE FUTUR

Être un leader mondial en baseball par la poursuite de l'excellence, de la qualité du développement et de l'innovation.

MISSION

NOTRE MISSION

De développer, promouvoir et fournir les opportunités et expériences permettant aux individus de maximiser leur potentiel pour devenir les leaders de demain.

Partenaires de baseball provinciaux

Les dix associations provinciales de baseball du Canada sont les suivantes :

- Baseball Alberta
- Baseball BC
- Baseball New Brunswick
- Baseball Nova Scotia
- Baseball PEI
- Baseball Québec
- Baseball Manitoba
- Baseball Newfoundland and Labrador
- Baseball Ontario
- Baseball Saskatchewan
- Ontario Baseball Association

Pour quelques championnats de Baseball Canada, chaque province envoie une équipe alors que pour d'autres, chaque région reconnue par Baseball Canada nommée envoie une équipe.

- Région Atlantique Nouveau Brunswick, Terre-Neuve, Nouvelle Écosse et
Île du Prince Édouard
- Région CB Colombie britannique
- Région Ontario Ontario
- Région Québec Québec
- Région Prairies Alberta, Manitoba et Saskatchewan

Pour plus de détails sur les associations provinciales de baseball, consulter la liste de contacts à ***l'Annexe A***.

Les Championnats

Baseball Canada a un total de neuf championnats chaque été.

- Coupe Baseball Canada (17U)
- Championnat national 13U
- Coupe Ray Carter (15U)
- Championnat national 16U filles
- Championnat national 18U
- Championnat national 22U
- Championnat National 19U féminin
- Championnat national masculin
- Championnat national féminin

Les dates des futurs championnats ont été déterminées de la façon suivante :

Événement	Lieu	Dates	Date de report en cas de pluie
Coupe Baseball Canada	Summerside, Î.-P.-É.	5-9 août	10 août
13U	Woodstock, ON	20-23 août	24 août
Coupe Ray Carter	Summerside, Î.-P.-É.	20-23 août	24 août
16U filles	Moncton, N.-B.	20-23 août	24 août
18U	Fort McMurray, AB	13-16 août	17 août
19U féminin	Saskatoon, SK	30 juillet – 2 août	3 août
22U	Tecumseh, ON	6-9 août	10 août
Masculin	Miramichi, N.-B.	20-23 août	24 août
Méminin	Winnipeg, MB	9-12 juillet	13 juillet

COUPE BASEBALL CANADA

La Coupe de Baseball Canada est l'événement phare de Baseball Canada. Elle rassemble bon nombre des meilleurs joueurs de tout le pays dans la catégorie des moins de 17 ans. Dix équipes provinciales, composées chacune de vingt joueurs et de trois entraîneurs¹ (ainsi que d'un chef de mission), s'affrontent pour remporter le titre et, surtout, pour se faire repérer par les recruteurs amateurs et professionnels. Les dix provinces sont tenues d'y participer.

Ce championnat a été créé en 1989 afin d'aider Baseball Canada à choisir l'équipe représentant le pays au championnat du monde junior. La Coupe est aussi utile pour les besoins suivants : sélection des joueurs pour le camp d'entraînement et pour l'équipe nationale ; évaluation pour d'éventuels joueurs de l'équipe nationale ; évaluation des entraîneurs provinciaux et identification des entraîneurs potentiels ; et l'évaluation des arbitres.

Chaque province a sa propre méthode pour sélectionner les athlètes en vue de la Coupe Baseball Canada. Certaines utilisent des camps d'essai alors que d'autres participent à des compétitions préparatoires.

Toutes les provinces doivent y participer.

	Coupe Baseball Canada*
Âge	17 ans et moins
Équipes participantes	10
Grandeur des équipes (joueurs + entraîneurs + personnel)	24 (20 + 3 ¹ + 1)
Événement annuel depuis	1989
Grandeur du terrain	90'
- Distance des buts	
- Distance du lanceur	60' 6"

¹ Un quatrième entraîneur, facultatif, est autorisé aux frais de l'équipe.

* Pour la Coupe du Canada, les provinces de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba peuvent aligner deux joueurs qui n'auront pas atteint l'âge de 19 ans au cours de l'année civile en cours. L'équipe classée avant-dernière peut aligner un joueur surclassé supplémentaire, pour un total de trois. L'équipe classée dernière peut aligner deux joueurs surclassés supplémentaires, pour un total de quatre.

LES AUTRES CHAMPIONNATS DE BASEBALL CANADA

Outre la Coupe de Baseball Canada, Baseball Canada organise huit (8) autres championnats annuels.

	13U	Coupe Ray Carter (15U)	16U filles
Âge	13 ans et moins ¹	15 ans et moins ²	16 ans et moins ³
Grandeur des équipes (joueurs + entraîneurs + personnel)	Les équipes dans ces 3 championnats sont composées de 22 membres (18 joueurs, 3 entraîneurs* et un membre de personnel)		
Grandeur du terrain	70'	80'	
- Distance des buts			
- Distance du lanceur	48'	54'	

	18U	19U féminin	22U	Masculin	Féminin
Âge	18 ans et moins ⁴	19 ans et moins ⁵	22 ans et moins	Tout âge	Tout âge
Grandeur des équipes (joueurs + entraîneurs + personnel)	22 (18+3*+1)		24 (20+3*+1)	25 (21+3*+1)	22 (18+3*+1)
Grandeur du terrain	90'				
- Distance des buts	60' 6"				
- Distance du lanceur					

Les joueuses peuvent participer aux compétitions masculines si elles ont un an de plus que l'âge requis pour les hommes indiqué ci-dessus.

(*) Un quatrième entraîneur, facultatif, est autorisé aux frais de l'équipe

¹ Les trois dernières équipes classées du groupe B peuvent aligner deux joueurs surclassés. Si la province hôte figure parmi ces trois dernières équipes, l'équipe hôte est également autorisée à aligner deux joueurs surclassés. Un joueur surclassé peut avoir au maximum un an de plus que la limite d'âge.

² Les 3 dernières équipes de du groupe B ont l'opportunité d'utiliser 2 joueurs surclassés. Si la province hôte est dans les 3 dernières équipes, l'hôte pourra aussi utiliser 2 joueurs surclassés. Un joueur surclassé est au maximum 1 an plus vieux.

³ T.-N., N.-É., N.-B., Î.-P.-É., AB, SK, MB, ON2, QC2, AB2, et C.-B2 peuvent utiliser 3 joueurs qui n'auront pas atteint l'âge de 18 ans pendant l'année de calendrier en cours.

⁴ Toutes les équipes peuvent utiliser 3 joueurs surclassés et les 3 dernières équipes du groupe B peuvent utiliser 5 joueurs surclassés. Si la province hôte fait partie des 3 dernières équipes, elle a également le droit d'utiliser 5 joueurs surclassés. Un joueur surclassé est au maximum 1 an plus vieux.

⁵ T.-N.-L., N.-É., N.-B., SK, MB, ON2, QC2, AB2, et C.-B2 peuvent ajouter trois joueuses qui n'ont pas 21 ans pendant l'année en cours, et Î.P.É. peuvent ajouter quatre joueuses

DEUXIÈME PARTIE:

QUALIFICATION & ÉLIGIBILITÉ

QUALIFICATION DES ÉQUIPES

***DÉTERMINATION DES ÉQUIPES
GARANTIS DE PERFORMANCE
ALIGNEMENTS***

ÉLIGIBILITÉ

***JOUEUR
ENTRAÎNEUR
SOIGNEUR
CHEF DE MISSION***

Qualification des équipes

DÉTERMINATION DES ÉQUIPES

Chacun des championnats de Baseball Canada est organisé comme un événement provincial. Cela signifie que la méthode utilisée pour désigner le représentant de chaque province à chaque championnat relève entièrement de la décision de la province concernée.

Comme c'est une responsabilité provinciale, plus d'informations sont disponibles à votre association provinciale (voir liste de contacts à l'annexe A).

GARANTIES DE PERFORMANCE



Responsabilité financière:

Chaque association provinciale de baseball doit faire parvenir au bureau de Baseball Canada à Ottawa une lettre de responsabilité financière couvrant toutes les équipes prenant part aux championnats de Baseball Canada. Cette lettre restera en force d'une année à l'autre à moins d'un avis écrit. La lettre de responsabilité financière rend l'association provinciale responsable financièrement de tout dommage ou autre coût causé par les équipes de la province en question.



Présence :

Chaque année, le ou avant le 30 novembre, chaque province doit aviser Baseball Canada par écrit de son intention de participer ou non aux différents championnats de Baseball Canada pour l'année suivante.

Exigences de présence des provinces

Provinces	Championnats obligatoires
Colombie-Britannique Ontario Québec	Participer au 16U féminin et Coupe Baseball Canada
Nouveau-Brunswick Terre-Neuve et Labrador Nouvelle-Écosse Île-du-Prince-Édouard Alberta Manitoba Saskatchewan	Participer à la Coupe Baseball Canada

ALIGNEMENTS



L'alignement final de l'équipe doit être approuvé par la province et envoyé à Baseball Canada neuf (9) jours avant la première partie au programme du championnat.

Les fédérations provinciales doivent fournir la liste des joueurs suspendus à Baseball Canada au début du championnat.

L'alignement doit comprendre tous les éléments requis inscrits sur le formulaire fourni par Baseball Canada.

Si la liste complète des joueurs n'est pas remise neuf jours avant la date prévue du premier match, la PBA se verra infliger une amende de 500 \$, payable à Baseball Canada.

Les changements aux numéros de chandails suivant la réunion pré-championnat peuvent, à la discrétion du représentant de Baseball Canada, résulter à une amende de 50 \$ à la Fédération provinciale, payable à Baseball Canada.

Éligibilité

ÉLIGIBILITÉ DES JOUEURS



Seuls les athlètes amateurs sont autorisés à participer aux championnats de Baseball Canada. Un joueur de baseball amateur est un joueur dont l'implication dans le baseball n'est pas la principale source de revenu.

Un ancien professionnel, réintégré au statut d'amateur, peut participer à un championnat de Baseball Canada. Il est de la responsabilité de Baseball Canada de réintégrer un professionnel en tant qu'amateur. Tout professionnel qui désire être réintégré comme amateur doit compléter un formulaire de réintégration fourni par Baseball Canada. Le formulaire doit ensuite être soumis, conformément à la date limite d'inscription provinciale, par l'entremise de l'association provinciale concernée, à Baseball Canada, qui rendra une décision. Pour être admissible à la réintégration, un professionnel doit être libéré ou retraité de toute équipe professionnelle et ne pas être assujéti à un contrat professionnel avant le 1er juillet et pour une période d'au moins trente jours avant le championnat. Une copie de la libération ou de la lettre de démission doit être fournie à Baseball Canada dans une forme satisfaisante. La décision de Baseball Canada est finale et ne peut être portée en appel. Selon le cas, Baseball Canada peut permettre une réintégration après la date limite du 1er juillet.

Les athlètes féminines jouant au niveau professionnel peuvent participer aux championnats de Baseball Canada.

Les questions concernant le statut amateur doivent être adressées le plus rapidement possible à Baseball Canada car l'acquisition des documents nécessaires peut prendre du temps.



Obligation d'être citoyen canadien

Un athlète participant à un championnat de Baseball Canada doit être citoyen canadien ou être un résident à temps complet au Canada au 15 septembre de l'année précédente

Obligation d'être inscrit à une association provinciale de baseball

- i. Un joueur ne peut pas être inscrit dans deux provinces en même temps.
- ii. Tout joueur qui déménage vers une autre province après le 1er juin de la saison en cours doit obtenir une libération de sa province originale avant de devenir éligible pour sa nouvelle province. Une demande de libération faite par un étudiant avant le 1er juin ne doit pas être refusée.
- iii. Un athlète doit être enregistré comme joueur de l'association provinciale que son équipe représente au championnat.
- iv. Les étudiants qui fréquentent une école dans une autre province peuvent représenter leur province de résidence ou la province où ils fréquentent l'école. L'étudiant doit indiquer par écrit la province pour laquelle il a l'intention de jouer aux championnats de Baseball Canada avant le 1er juin. Ceci est sujet à l'approbation de l'association provinciale où il a l'intention de jouer et de Baseball Canada. Une fois qu'une telle déclaration a été faite par l'étudiant et acceptée par l'association provinciale et Baseball Canada, l'étudiant ne sera pas éligible à jouer pour une équipe dans les championnats provinciaux de la province pour laquelle il n'a pas déclaré jouer lors des championnats de Baseball Canada.

- v. Une athlète féminine peut participer à un championnat féminin avec une autre province que celle de sa résidence avec permission des deux provinces et de Baseball Canada.
- vi. Si Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île du Prince-Édouard, Alberta, Saskatchewan ou Manitoba ne participent pas au championnat canadien 13U, un athlète de ces provinces peut participer avec une des autres provinces nommées ci-dessus. La permission de jouer est requise des deux provinces impliquées et de Baseball Canada.
- vii. Un joueur Masculin, une joueuse Féminin ou joueur 22U doit être membre de l'association provinciale qu'il représente et résident de cette province au 1er juillet. La seule exception à cette exigence est lorsqu'une province n'envoie pas d'équipe au championnat Masculin, Féminin ou 22U. Dans ce cas, les joueurs de la province qui n'envoie pas d'équipe peuvent jouer pour une autre province, s'ils ont joué dans une ligue interprovinciale avec cette province pendant la saison. Les joueurs 22U peuvent jouer pour une équipe Masculine de leur province aux championnats nationaux, même si cette équipe joue pour une autre province aux championnats nationaux en raison de la règle de la ligue interprovinciale qui existe déjà.

ÉLIGIBILITÉ DES ENTRAÎNEURS

Outre les certifications mentionnées ci-dessous, tout entraîneur inscrit sur la liste d'un championnat national doit avoir suivi un module de formation en ligne « Safe Sport ». Le bureau de Baseball Canada procède à des contrôles aléatoires pour vérifier la certification des entraîneurs, et les membres du personnel non certifiés seront retirés de la liste.

Championnat	Certification des entraîneurs
Masculin	Module en ligne Initiation à l'entraînement au baseball
Féminin 22U 19U féminin 18U	1 entraîneur est 16+ Certifié Autres entraîneurs sont 16+ Formé Au championnat féminin 19U et Féminin, chaque équipe doit avoir au moins une femme entraîneur dans son personnel.
Coupe Baseball Canada	Si 4 entraîneurs font partie du personnel : 1 Certifié Compétition-Développement 2 Formé Compétition-Développement 1 16+ Certifié (éligible une saison seulement) Si 3 entraîneurs font partie du personnel : 1 Certifié Compétition-Développement 1 Formé Compétition-Développement 1 16+ Certifié (éligible une saison seulement)
16U Féminin 15U Masculin (Coupe Ray Carter)	1 15U Certifié Autres entraîneurs 15U Formé Au championnat féminin 16U, chaque équipe doit avoir au moins une femme entraîneur dans son personnel
13U	1 13U Certifié Autres entraîneurs 13U Formé
Masculin	Module en ligne Initiation à l'entraînement au baseball



Entraîneur en développement

Une province peut identifier un entraîneur comme « entraîneur en développement ». Ces entraîneurs peuvent être « entraîneur en développement » pour une année seulement. Si cet entraîneur désire retourner pour une 2^e année à la Coupe Baseball Canada, il devra rencontrer les exigences du niveau Compétition-Développement.

Obligations relatives à l'âge des entraîneurs

Les entraîneurs de 14 ou 15 ans peuvent seulement être entraîneur à la catégorie 13U au championnat national.

Un entraîneur ne peut figurer que sur une seule liste par événement. Cette règle ne s'applique qu'au personnel d'entraîneur et non au chef de mission ou au soigneur. Jusqu'à trois (ou quatre aux frais de l'équipe) entraîneurs peuvent être inscrits.

ÉLIGIBILITÉ DES SOIGNEURS

Baseball Canada permet d'avoir un soigneur dans l'abri des joueurs en autant que l'équipe peut prouver ses compétences comme soigneur. À ce moment, la qualification minimale pour un soigneur est la certification de premiers soins de la Croix Rouge ou l'équivalent. Le soigneur ne doit pas agir dans une autre fonction (comme entraîneur.)

ÉLIGIBILITÉ CHEF DE MISSION



Un chef de mission est obligatoire et doit être désigné par l'association provinciale. Le chef de mission ne doit pas être un entraîneur ou un gérant. Le chef de mission doit être inscrit sur une liste, mais il peut être virtuel et n'est pas tenu d'être sur place pendant le championnat.

Cet individu est responsable des affaires de l'équipe hors terrain, mais ne peut pas se tenir dans l'abri des joueurs pendant les parties. Un chef doit être assigné par la province et ne doit pas être un entraîneur ou un gérant. Tout chef doit être assigné aux tâches administratives et servira de lien avec le représentant de Baseball Canada.

S'il est sur place, le chef de mission doit inspecter de toutes les chambres au moment de l'arrivée et informer le responsable de tout dommage existant. Au moment du départ, le chef de mission doit également inspecter les chambres en compagnie du responsable afin de confirmer le statut des chambres. S'il n'est pas sur place, cette inspection doit être déléguée à un membre de l'équipe d'entraîneurs.

TROISIÈME PARTIE:

PARTICIPANTS

MEMBRES DE L'ÉQUIPE PERSONNEL

CHEF DE MISSION

PERSONNEL D'ENTRAÎNEURS

ENTRAÎNEUR-CHEF OU GÉRANT

ASSISTANTS ENTRAÎNEURS

ENTRAÎNEUR OPTIONNEL

AUTRE PERSONNEL

SOIGNEUR

L'ORGANISATION

COMITÉ ORGANISATEUR

PERSONNEL D'ÉVÉNEMENT

PERSONNEL DE SÉCURITÉ

OFFICIERS DE BASEBALL CANADA

REPRÉSENTANT DE BASEBALL CANADA ET

MARQUEUR OFFICIEL BASEBALL CANADA

ARBITRES

PERSONNEL DE BASEBALL CANADA

Membres de l'équipe

Personnel de l'équipe

CHEF DE MISSION / DIRECTEUR-GÉRANT

Le chef de mission ou le directeur-gérant est assigné par l'association provinciale de baseball afin d'agir comme représentant en plus de voyager avec l'équipe et d'être responsable de la conduite de l'équipe (en collaboration avec l'entraîneur-chef) hors du terrain.

Le chef de mission doit être le premier point de contact de l'équipe lors des discussions avec Baseball Canada ou le comité organisateur.

PERSONNEL D'ENTRAÎNEURS

Le personnel d'entraîneurs de l'équipe consiste à :

- Entraîneur chef
- Assistants entraîneurs (2)
- Troisième assistant entraîneur optionnel (au frais de l'équipe)



Code vestimentaire :

Les équipes sont vêtues d'uniformes semblables d'un standard acceptable. Tous les uniformes, incluant ceux des entraîneurs et gérants doivent être semblables et numérotés. Aucune duplication de numéro d'uniformes n'est permise à moins de circonstances hors du contrôle (ex. Perte de bagages, uniforme brisé etc). Les équipes doivent annoncer les couleurs de leurs uniformes locaux et visiteurs lors de la réunion pré-championnat. S'ils ont seulement un uniforme, ils doivent le mentionner à ce moment.

Tous les entraîneurs dans l'abri des joueurs ou sur le terrain doivent porter un uniforme de baseball complet en relation avec ceux portés par les joueurs.



Personnel sur la surface de jeu :

Seul le personnel autorisé pourra occuper une place sur le banc des joueurs. Dix-huit (18) joueurs ou vingt (20) à la Coupe et vingt et un (21) joueurs dans le cas du Senior, trois (ou quatre) entraîneurs, un soigneur et un préposé au bâton en uniforme sont du personnel autorisé. Un chef de mission sera considéré comme un entraîneur s'il prend place dans l'abri des joueurs et devra remplir des exigences de certification des entraîneurs.

Le chef de mission ne fait pas partie du staff technique et ne doit pas porter l'uniforme ni se trouver sur le banc pendant le match.

Entraîneur Chef

Dans les règlements officiels de baseball, le gérant fait référence à l'entraîneur-chef. Baseball Canada utilise ces deux termes et ils sont interchangeables.

Les règlements de Baseball Canada empêchent les joueurs d'assumer les tâches d'entraîneurs à moins d'être identifiés comme entraîneurs (voir éligibilité de l'entraîneur). Baseball Canada considère le gérant (entraîneur-chef) comme le responsable de la conduite de son équipe sur le terrain. La responsabilité de l'équipe hors du terrain est partagée entre le gérant (entraîneur-chef) et le chef de mission.

Assistants-entraîneurs

Le staff technique peut compter jusqu'à trois entraîneurs adjoints. Tous doivent remplir les conditions d'éligibilité requises pour les entraîneurs. Seuls deux de ces entraîneurs adjoints sont couverts par la convention d'accueil.

Quatrième entraîneur optionnel

Il est important de noter que seuls deux entraîneurs adjoints sont pris en charge dans le cadre des accords d'accueil ; si un troisième entraîneur adjoint fait partie du staff de l'équipe, tous les frais liés à ce troisième entraîneur sont à la charge de l'équipe.

AUTRE PERSONNEL

Soigneur

Baseball Canada permet à l'équipe d'avoir un soigneur dans l'abri. L'individu doit avoir suivi une formation pour remplir ces fonctions (voir éligibilité du soigneur.) Le soigneur devrait travailler avec le personnel médical sur le site pour fournir les premiers soins d'urgence nécessaires.

Les entraîneurs ne peuvent pas s'immiscer dans les tâches d'encadrement de l'équipe

Note importante sur la discipline de l'équipe

Le personnel de l'équipe doit s'assurer que tous les membres de l'équipe feront preuve d'un bon esprit sportif sur le terrain et en dehors de celui-ci. Les membres de votre équipe sont des ambassadeurs pour votre communauté, votre province, votre association provinciale et Baseball Canada.



Discipline des équipes:

La discipline des équipes est la responsabilité des équipes et leurs entraîneurs et gérants. Ils doivent être responsables du maintien de la discipline et de la bonne conduite des individus. Tout manque de discipline que ce soit sur le terrain ou hors du terrain, doit être adressé au comité organisateur et au représentant de Baseball Canada.

Hôte

COMITÉ ORGANISATEUR

Le comité organisateur est responsable d'organiser le championnat de Baseball Canada en concordance avec :

- Les règlements des championnats de Baseball Canada,
- Les règlements officiels du baseball tels que publiés annuellement par Baseball Canada,
- Le protocole d'entente signé par l'organisation hôte, l'association provinciale de baseball hôte et Baseball Canada, et
- Le guide d'organisation de championnat de Baseball Canada.

Le comité d'organisation peut être une structure complexe, composée de sous-comités chargés de diverses missions. Vous trouverez les coordonnées du comité d'organisation de votre événement dans l'onglet « Comité d'organisation » du site web dédié à celui-ci. Il est recommandé de vous assurer que vous disposez des coordonnées de la ou des personnes en charge du transport et de l'hébergement.

Il est toujours possible de discuter sur place avec des membres du comité organisateur sur des sujets mineurs cependant, tout problème important doit être dirigé vers le représentant de Baseball Canada.

PERSONNEL DE L'ÉVÉNEMENT

Le personnel de l'événement devrait être facilement identifiable sur le site. Rappelez-vous que le personnel travaille pour le comité organisateur et non pour vous. Les demandes faites (à l'exception des questions simples) doivent être acheminées au comité organisateur ou au représentant de Baseball Canada.

PERSONNEL MÉDICAL

L'organisateur est tenu de veiller à ce que des secouristes certifiés soient présents sur chaque terrain. Il peut s'agir aussi bien de membres de l'Ambulance Saint-Jean que d'étudiants en soins infirmiers d'une université locale. Les tables de massage ou de kinésithérapie ne sont pas obligatoires pour les organisateurs, mais leur mise à disposition est toujours encouragée.

PERSONNEL DE SÉCURITÉ

L'organisateur doit assurer une sécurité adéquate pour l'événement. Le niveau de sécurité variera en fonction des circonstances de l'événement.

Tous les joueurs et membres du personnel des équipes sont tenus de suivre les instructions ou les ordres du personnel de sécurité.

Officiels de Baseball Canada

REPRÉSENTANT DE BASEBALL CANADA

Description de tâches

Le représentant de Baseball Canada est assigné pour s'assurer du bon déroulement au nom de Baseball Canada. Ses tâches sont :

- Présider la réunion pré-championnat ;
- Représenter Baseball Canada au banquet et pendant les cérémonies ;
- Superviser les protêts sur le terrain ;
- Veiller à la discipline/suspensions ;
- Faire le lien entre les équipes et le comité organisateur ;
- Communiquer les problèmes des équipes avec le superviseur des arbitres ;
- Finaliser tout changement au calendrier et communiquer ces changements aux équipes et arbitres ;
- Être la liaison entre le comité et Baseball Canada lors du championnat.

Communication

Pendant le championnat, le représentant doit être la seule personne du championnat qui contacte le bureau de Baseball Canada. Toute demande doit être faite au représentant.

MARQUEUR OFFICIEL DE BASEBALL CANADA

Le marqueur officiel de Baseball Canada est responsable de la supervision du système GameChanger et des autres marqueurs officiels lors du championnat.

PERSONNEL D'ARBITRES

L'équipe des superviseurs d'arbitres pour le championnat de Baseball Canada est désignée par Baseball Canada, tandis que l'équipe d'arbitres est désignée par le comité des arbitres de Baseball Canada sur la base des candidatures proposées par les associations provinciales de baseball.

Vous pouvez vous attendre à ce que 3 à 4 superviseurs d'arbitres soient présents lors de votre événement, ainsi qu'entre 9 et 15 arbitres, selon la nature de celui-ci.

Superviseur(s) d'arbitres

Le superviseur des arbitres est responsable de tous les sujets concernant l'arbitrage des parties pendant le championnat. Cela inclut le travail des arbitres sur le terrain, l'assignation, etc.

Toute question concernant l'arbitrage doit être dirigée au représentant de Baseball Canada qui en discutera ensuite avec le superviseur des arbitres.

Arbitres

Au cours de la portion préliminaire du championnat (rotation), les arbitres travaillent régulièrement en sous-groupes de trois. Pour les parties de la ronde des médailles, le superviseur des arbitres peut changer les sous-groupes et peut utiliser quatre ou même six arbitres pour les parties.

Au paragraphe (b) de la définition du gérant (entraîneur-chef), les règlements officiels du baseball mentionnent :

Le gérant doit toujours être responsable de sa conduite, respect des règlements officiels et des arbitres.

Les joueurs ne doivent pas adresser de commentaires aux arbitres. Les entraîneurs doivent contrôler leurs joueurs et se tenir entre eux et les arbitres lorsqu'un incident s'avère imminent. Le gérant est restreint dans ses discussions avec les arbitres. Le langage grossier ne sera jamais toléré de même que les insultes personnelles.

Les arbitres ne doivent pas être confrontés à l'extérieur du terrain. Tout membre d'une équipe confrontant un arbitre est sujet à une action disciplinaire de la part du représentant de Baseball Canada.

PERSONNEL DE BASEBALL CANADA

Le personnel de l'équipe et l'association provinciale de baseball seront en contact avec le personnel de Baseball Canada au bureau d'Ottawa dans les mois et semaines précédant le championnat.

Cependant, durant le championnat, seulement le représentant de Baseball Canada doit être en contact avec le personnel au bureau d'Ottawa. Toute demande doit être adressée au représentant de Baseball Canada.

QUATRIÈME PARTIE :

AVANT LE CHAMPIONNAT

ORGANISATION DU VOYAGE

***LIMITE POUR L'ARRIVÉE
HEURE DE DÉPART
TRANSPORT LOCAL***

ENVOI DES ALIGNEMENTS

LE CALENDRIER

Organisation du voyage

Le voyage des équipes peut être organisé par l'association provinciale de baseball ou par l'équipe elle-même. Les arrangements peuvent être faits plusieurs mois à l'avance ou quelques jours avant l'événement.

Comme vous devez le savoir, cela peut être difficile de suivre l'itinéraire et le moyen de transport de chaque équipe. Dans le but de simplifier le processus, toute information de voyage doit être soumise au comité organisateur. SVP envoyer ces informations aussitôt que vos plans sont définis.

Une fois ces informations de voyage reçues, il incombe à l'hôte d'organiser les transferts depuis l'aéroport et d'en informer la province/l'équipe.

LIMITE D'ARRIVÉE :

Votre équipe devra arriver au plus tard le mercredi précédant le début des matchs, avant 16 h (heure de l'Est) (ou le mardi pour la Coupe du Canada). Il est généralement recommandé d'arriver plus tôt afin d'éviter tout retard ou de ne manquer aucune des activités prévues. Les organisateurs sont priés de tenir leur réunion d'avant-championnat et toute autre activité prévue, comme un banquet ou un barbecue, au plus tôt à 16 h 30.

DÉPART :

Le départ se fait le mardi suivant la compétition, alors que le lundi est réservé en cas de pluie.

Les équipes doivent recevoir une approbation le représentant Baseball Canada afin de quitter hâtivement un événement. L'absence de cette approbation résultera en une amende de 5000\$ (règle 3.16) à l'équipe/province incapable de terminer le calendrier des parties cédulées de l'événement. Ceci n'exclut pas la règle du forfait déjà en place.

TRANSPORT LOCAL :

Pour les équipes séjournant dans un hébergement officiel de la manifestation, l'organisateur se chargera d'assurer gratuitement le transport local depuis l'aéroport ou la gare jusqu'au lieu d'hébergement pour les équipes voyageant en avion ou en train. Pendant le championnat, l'organisateur devra assurer quotidiennement et gratuitement le transport aller-retour vers le stade.

- Les équipes hébergées dans des logements officiels ne sont pas tenues d'utiliser les moyens de transport officiels ; toutefois, elles doivent en informer l'organisateur au moins 45 jours avant le début du tournoi. Si une équipe demande à bénéficier du transport officiel et change d'avis dans les 45 jours précédant le tournoi, les frais engagés par l'organisateur seront à la charge de l'équipe ou de la province. Si vous êtes un club, il est fortement recommandé de rester en contact avec votre fédération provinciale de baseball afin de vous assurer que vos dispositions en matière de transport sont bien claires.

Pour les équipes qui ne séjournent PAS dans un hébergement officiel de la manifestation, l'organisateur ne prendra PAS en charge le transport local entre l'aéroport ou la gare et le lieu d'hébergement de l'équipe, ni le transport entre le terrain et le lieu d'hébergement.

Envoi des alignements

Les listes de joueurs sont transmises à Baseball Canada par les bureaux des associations provinciales de baseball (APB). Veuillez faire tout votre possible pour collaborer avec eux et leur transmettre les informations demandées dans les meilleurs délais.

La date limite pour soumettre les listes d'équipe est fixée à neuf jours avant le début du championnat.

Toutes les listes d'équipe seront examinées lors de la réunion d'avant-championnat ; ce sera votre dernière occasion d'apporter des modifications mineures (par exemple, des corrections concernant les numéros des joueurs).



Aucune modification à l'alignement envoyé par l'association provinciale ne sera approuvée à la réunion pré-championnat à l'exception des cas suivants :

- Un joueur est blessé et ne peut participer au championnat, tel que stipulé par une preuve médicale.
- Un joueur est changé suivant un avis envoyé par l'association provinciale au représentant de Baseball Canada avant la première partie.

Même s'il ne figure pas sur la liste, si votre équipe prévoit d'amener un ramasseur de bates, veuillez en informer les organisateurs un mois avant l'événement afin de les aider dans leur planification. Les organisateurs font souvent appel à des ramasseurs de bates locaux, mais si vous en avez un, vous êtes autorisés à l'utiliser.

Championnat	Nombre limite sur l'alignement
Masculin	21
22U Coupe Baseball Canada	20
Féminin 19U Féminin 18U 16U Féminin 15U Masculin 13U	18

Calendrier

GROUPES ET CALENDRIER

Baseball Canada fournira les groupes et l'ébauche de calendrier au comité organisateur au plus tard le 30 avril (31 mai pour masculin et féminin). Baseball Canada laissera à l'organisateur le temps d'examiner le calendrier et de formuler des recommandations, après quoi les associations provinciales de baseball seront informées du calendrier afin de l'examiner et de faire part de leurs commentaires. Baseball Canada fera tous les efforts nécessaires pour combler les besoins de l'hôte mais ne leur permettra pas d'avoir un impact négatif car chaque équipe est traitée de façon juste. C'est Baseball Canada qui a le dernier mot en matière de calendrier.

Pour connaître le détail complet des formats des tournois, veuillez consulter le règlement.

ABRI DE L'ÉQUIPE HÔTE :

L'équipe hôte a l'option de conserver le même abri pour toute la durée du tournoi et peut faire son choix lors du tournoi pré-championnat.

PARTIE ÉLIMINATOR

Toute partie éliminatoire parmi des équipes à égalité pour déterminer quelle équipe avancera à la ronde des médailles sera jouée le samedi ou dimanche. Cette section ne s'applique pas à la Coupe Baseball Canada, Coupe Ray Carter, 16U féminin, et 18U.

HORAIRES DE DÉBUT DES MATCHS

Une partie ne pourra commencer après 22 h pour toutes parties de la 13U, Coupe Ray Carter, ou 16U féminin à moins qu'elle ne soit nécessaire pour compléter l'événement.

MATCHS DE BRIS D'ÉGALITÉ

Nouveau en 2025



Le calendrier de chaque championnat confirmera si un match de bris d'égalité ou les règles de bris d'égalité seront utilisés pour départager les équipes à égalité dans le classement du tournoi à la ronde.

Si un match décisif est nécessaire lors des championnats 13U, Coupe Ray Carter ou 16U féminin, un match de trois manches sera joué à la place d'un match complet.

Si le match nécessite des manches supplémentaires, les procédures relatives aux manches supplémentaires pour la division (décrites à la section 5.10) s'appliqueront.

Pour connaître l'intégralité des règles relatives aux matchs de bris d'égalité, veuillez consulter le document Règles et règlements.

RÉVISION DU CALENDRIER

Dans le cas de mauvaise température le calendrier peut être modifié. Bien que le représentant de Baseball Canada ait le dernier mot concernant le calendrier révisé, il consultera le comité d'organisation, les équipes et les arbitres avant de prendre toute décision.

CINQUIÈME PARTIE:

AU CHAMPIONNAT

ITINÉRAIRE DU CHAMPIONNAT
DISCIPLINE
ARRIVÉE
TRANSPORT LOCAL
REPAS
HÉBERGEMENT
RÈGLEMENTS
RÉUNIONS PRÉ-CHAMPIONNAT
BANQUET
CÉRÉMONIES
SERVICES MÉDICAUX
PROCÉDURES DE PARTIES
PROCÉDURES DE PROTÈTS
ENREGISTREMENT/ACCRÉDITATION
SERVICES AUX ÉQUIPES
BILLETS
MÉRITAS
RELATIONS AVEC LES MÉDIAS
PROBLÈMES

Au championnat

ITINÉRAIRE DU CHAMPIONNAT

- **Mercredi** (Mardi pour la Coupe Canada)
 - Arrivée des équipes, arbitres, représentant de Baseball Canada
 - Inscriptions/Accréditations
 - Réunion des arbitres
 - Banquet (à moins d'être à la fin de l'événement) (n'est pas requis)
 - Réunion pré-championnat
- **Jeudi**
 - Début de la compétition (ou mercredi pour la Coupe Canada)
 - Cérémonies d'ouverture (ou mercredi pour la Coupe Canada)
- **Vendredi**
 - Poursuite de la compétition
- **Samedi**
 - Poursuite de la compétition
- **Dimanche**
 - Conclusion de la compétition avec les matchs de médailles
 - Cérémonies de fermeture
 - Banquet (à moins d'être au début de l'événement)
- **Lundi**
 - Journée de pluie pour compléter le calendrier au besoin
- **Mardi**
 - Départ des équipes, arbitres et représentant de Baseball Canada

DISCIPLINE

Votre équipe représente votre province, votre association provinciale et indirectement, Baseball Canada. Vous et tous les autres membres de votre équipe doivent être de bons ambassadeurs pour votre province.

Les comportements de mauvaise conduite seront considérés sérieusement par le comité organisateur, le représentant de Baseball Canada et Baseball Canada. Pour connaître l'intégralité des règles relatives à la discipline, veuillez consulter le document Règles et règlements.

ARRIVÉE

Les équipes doivent arriver avant 16 h. À votre arrivée à l'aéroport(s) principal désigné (la définition d'aéroport principal sera déterminée par l'hôte et le bureau de Baseball Canada), des représentants du comité d'organisation vous accueilleront. Si vous séjournez dans un hébergement officiel de l'hôte, le personnel du comité d'organisation vous conduira au lieu approprié. Si vous ne séjournez pas dans l'hébergement officiel prévu par l'organisateur, il vous incombe d'assurer le transport de votre équipe jusqu'à votre lieu d'hébergement.

TRANSPORT LOCAL

Pour les équipes séjournant dans un hébergement officiel de l'hôte, le comité organisateur est chargé d'assurer le transport de votre équipe depuis le lieu d'hébergement vers le(s) site(s) de compétition, ainsi que vers les autres lieux liés à l'événement, tels que les sites d'entraînements, le banquet, les cérémonies, etc. Les demandes de transport vers d'autres destinations seront traitées à la discrétion

du comité. Les équipes ne sont pas tenues d'utiliser le service de transport proposé par l'organisateur si elles ne le souhaitent pas.

Pour utiliser le transport de l'hôte, vous devez informer l'hôte de votre demande. La date limite pour accepter ou refuser le transport de l'hôte est de 45 jours avant le début des championnats. Tous les bureaux provinciaux ont soumis leurs demandes initiales de transport au cours de l'hiver. L'équipe ou la province est financièrement responsable de tous les frais de transport inutiles.

Si une équipe utilise le transport fourni par l'hôte, celui-ci n'est pas tenu de fournir le transport pour les nuits où l'équipe séjourne dans un hébergement officiel en dehors des dates normales d'arrivée et de départ (du mercredi au mardi pour tous les événements, sauf la Coupe Canada qui se déroule du mardi au mardi).

Si le bureau de Baseball Canada l'approuve, l'hôte peut également offrir le transport aux frais de l'équipe (par exemple, en fournissant des fourgonnettes de location que les équipes peuvent ensuite utiliser à leur guise).

Pour les équipes séjournant dans des hébergements non officiels, vous êtes responsable du transport de votre équipe depuis le lieu d'hébergement jusqu'au(x) lieu(x) de compétition, selon les besoins.

REPAS

La responsabilité des repas demeure celle des équipes. Il n'est pas obligatoire, mais le comité peut offrir un plan repas aux équipes.

HÉBERGEMENT

Nouveauté débutant avec les Championnats 2025 :

Les hôtes ne sont plus responsables financièrement des frais d'hébergement lors des Championnats. Tous les frais d'hébergement sont pris en charge par l'équipe participante ou le bureau provincial et nécessitent qu'une carte de crédit de l'équipe ou du bureau provincial soit enregistrée auprès de l'hôtel.

Tous les bureaux provinciaux ont demandé un certain nombre de chambres à chaque hôte, et tous les hôtes ont réservé ce nombre de chambres dans les hébergements officiels à partir de la veille du jour d'arrivée. Si vous ne souhaitez pas séjourner dans les hébergements officiels, vous n'êtes pas obligé de le faire, mais vous ne pourrez pas utiliser les moyens de transport mis à disposition par l'hôte. Vous devez informer l'hôte au moins 45 jours avant les championnats si vous souhaitez séjourner en dehors des hébergements officiels.

Les équipes qui séjournent dans les hébergements officiels doivent effectuer tout ajustement à leur bloc de chambres dans les hébergements officiels 45 jours avant les championnats. Pour les équipes sélectionnées pour les championnats moins de 45 jours avant le début de l'événement, votre bureau provincial aura probablement enregistré leur carte de crédit et réservé le bloc de chambres pour vous.

Le personnel de l'équipe doit vérifier l'état de toutes les chambres qui seront occupées par l'équipe avec un membre du comité organisateur. Au moment du départ, la même vérification doit être effectuée afin de déterminer les dommages causés par l'équipe. L'hôte doit fournir un document écrit indiquant clairement les dommages causés par l'équipe.

Tout problème ou litige lié à l'hébergement doit être signalé au représentant de Baseball Canada.

RÈGLEMENTS

Les règlements officiels du baseball sont publiés annuellement par Baseball Canada. Ce document est le même que les règlements des Ligues majeures de baseball (LMB). Le présent document contient le règlement officiel de la Ligue majeure de baseball de l'année précédente, avec les modifications qui s'imposent. Les règles additionnelles pour les Championnats sont disponibles dans le livre des règles et règlements des championnats de Baseball Canada.

Il est **FORTEMENT** recommandé de lire attentivement le Règlements des championnats de Baseball Canada avant de se rendre à l'événement.

Parmi les règles notables figurant dans le document « Règles et règlements », on peut citer :

Casques protecteur et protection pour les receveurs :



Tous les joueurs doivent porter un casque à double oreillette lorsqu'ils se trouvent dans le cercle d'attente, dans le rectangle du frappeur et sur les sentiers, quelle que soit leur catégorie d'âge. Le casque à double oreillette est obligatoire dans ces situations, qu'il s'agisse d'un entraînement ou d'un match. Cela inclut les cages de frappeur.

- 1) Les enfants préposés aux bâtons doivent toujours porter un casque protecteur à double oreillette, y compris lorsqu'ils se trouvent dans l'abri des joueurs.
- 2) Tout joueur agissant en tant qu'entraîneur sur les buts doit porter un casque à double oreillette, à l'exception des divisions masculine et féminine, 19U féminin et 22U.
- 3) Baseball Canada reconnaît la norme NOCSAE les casques protecteur. Baseball Canada recommande de ne pas modifier les casques, sauf si ces modifications sont effectuées par le fabricant ou sur instruction explicite de celui-ci. Les casques de frappeur ne nécessitent pas de masque, de jugulaire ou de mentonnière, mais cette règle n'interdit pas leur utilisation.
- 4) Dans une situation de jeu, tout joueur agissant en tant que receveur doit porter un équipement complet de receveur, comprenant un casque, un masque avec une bavette pour la gorge, une protection pour la poitrine, une coquille pour les hommes et les femmes, des jambières et un gant de receveur.

Dans les situations d'échauffement et dans l'enclos des releveurs, l'équipement mentionné ci-dessus est recommandé. Au minimum, les receveurs, dans toutes les catégories d'âge, sont tenus de porter un masque avec une bavette lorsqu'ils sont accroupis ou lorsqu'un lanceur effectue un lancer depuis le monticule. Toute personne, y compris un joueur de champ ou un entraîneur, qui agit en tant que receveur, est soumise à cette règle.

Les masques avec extension sont acceptables comme bavette, à condition que la zone de la gorge soit suffisamment couverte par rapport au plastron.

Règle de réentrée :



(s'applique uniquement aux catégories 13U, 15U masculin, 16U filles, et 19U féminin)

Tout joueur partant peut être remplacé et revenir dans le match, une seule fois. Le joueur partant doit reprendre sa place initiale dans l'ordre des frappeurs. Tout lanceur, s'il est retiré du match, peut revenir, mais ne peut pas lancer. Tout autre substitution ne compromet pas le droit de réentrée du joueur partant initial. Tout joueur partant qui revient dans le match peut lancer s'il n'a pas déjà occupé cette position auparavant.

Un joueur substitut peut revenir dans le match en cas de blessure ou de maladie, comme déterminé par les arbitres du match. Une telle substitution aura lieu lorsque tous les joueurs de l'équipe sont déjà entrés dans le match et que l'équipe n'est pas en mesure d'effectuer une substitution ou une réentrée légale. L'entraîneur adverse choisira le joueur substitut qui ne sera pas autorisé à lancer dans ce match. Le substitut prendra la place du joueur blessé dans l'ordre des frappeurs. Cette règle ne s'applique pas en cas d'expulsion du match.

Si un entraîneur a fait entrer tous les joueurs de l'équipe dans le match et qu'un joueur est ensuite expulsé, le match sera considéré comme perdu si l'équipe n'a plus de substituts ou ne peut pas effectuer de réentrée légale.

Frappeur désigné :



Le frappeur désigné peut être utilisé dans la catégorie Masculin, Féminin, 22U, 18U, la Coupe Baseball Canada.

Le frappeur désigné peut être utilisé à la place d'un frappeur extra lors de la Coupe Ray Carter (15U masculin). Lors de la remise de la carte d'alignement, une équipe peut choisir d'utiliser un frappeur extra, un frappeur désigné ou aucun des deux. Elle ne peut modifier cette décision après avoir remis l'alignement.

La règle Ohtani est prévue, voir la règle de la MLB pour une description complète.

Frappeur extra :



Le frappeur extra peut être utilisé lors des championnats 13U, 15U masculin, 16U filles et 19U féminin.

Le frappeur extra peut être utilisé à la place d'un frappeur désigné lors de la Coupe Ray Carter (15U masculin). Lors de la remise de la carte d'alignement, une équipe peut choisir d'utiliser un frappeur extra, un frappeur désigné ou aucun des deux. Elle ne peut modifier cette décision après avoir remis l'alignement.

Un frappeur extra peut être placé dans l'ordre des frappeurs de façon à utiliser plus de joueurs avec des présences au bâton tout au long de la partie. Lorsqu'elle utilise un frappeur extra, l'équipe fait frapper dix joueurs. Cette règle est optionnelle pour les deux équipes avant chaque partie et n'oblige pas les deux équipes à l'utiliser durant une partie. Le frappeur extra doit être indiqué sur l'ordre des frappeurs au début de la partie et doit être utilisé pour toute la partie.

Le frappeur extra peut être interchangé avec toute autre position en défensive durant la partie et le changement peut s'effectuer à plus d'une reprise tout en conservant leur position dans l'ordre des frappeurs.

« Mercy Rule » :



Le « Mercy Rule » de 10 points s'applique après la 5e manche ou 4 manches et demi si l'équipe locale est en avance.

Le « Mercy Rule » de 15 points s'applique après la 4e manche ou 3 manches et demi si l'équipe locale est en avance.

Procédure des manches supplémentaires :



Il doit y avoir une équipe gagnante à chaque partie. Il n'y a pas de partie nulle.

Lors des matchs de bris d'égalité et des matchs de la ronde des médailles de tous les championnats, les manches supplémentaires traditionnelles seront jouées, sans coureur sur les sentiers pour débiter la manche. **À partir de 2026, le championnat senior masculin utilisera le coureur fantôme dans les matchs de la ronde préliminaire qui nécessitent des manches supplémentaires.**

Technologie :



À partir de 2026, un dispositif de communication électronique unidirectionnel provenant exclusivement de l'abri des joueurs et destiné à transmettre les instructions relatives au lancer ou au jeu est autorisé. L'utilisation d'un dispositif de communication intra-auriculaire est limitée à la position défensive du receveur.

Les joueurs en attaque ou en défense peuvent utiliser des aides à la communication non électroniques, telles que des cartes de positionnement défensif.

Règles diverses :



- Aucun coureur de courtoisie ne sera permis pour le receveur.
- Toutes les parties seront des sept (7) manches complètes (6 ½ manches si l'équipe locale est en avance).
- Les crampons en métal ne sont pas permis lors du championnat 13U.

Règlements des bâtons

<u>Championnat</u>	<u>Règlement</u>
Coupe Baseball Canada	Bâtons de bois ou bambous seulement. En « composite » non permis.
Championnat national masculin Championnat national 22U	Bâtons de bois, bambous et bois « composite » seulement sont permis. Les bâtons en bois « composite » incluent les bâtons avec un recouvrement en fibre de verre ainsi que ceux avec un baril de bois et un manche en composite. Les bâtons de bois en composite n'incluent aucun bâton avec toute composante métallique.
Championnat national 18U Coupe Ray Carter (Championnat national 15U)	Les bâtons -3 BBCOR sont autorisés
Championnat national féminin Championnat national 19U féminin Championnat national 16U filles	Baril d'un diamètre maximum de 2 ¾ avec (i) 1.15 BPF (Bat Performance Factor) ou (ii) USA Baseball Model Le bâton doit respecter la règle maximale du moins 5.
Championnat national 13U	Baril d'un diamètre maximum de 2 ¾ avec (i) 1.15 BPF (Bat Performance Factor) ou (ii) USA Baseball Model Le bâton doit respecter la règle maximale du moins 10.



Dans toutes les divisions, le bâton doit clairement montrer la marque originale du manufacturier, incluant, si applicable, le différentiel longueur-poids. Sinon, le bâton sera considéré comme étant illégal.

Un joueur doit respecter la règle du bâton basé sur la division à laquelle il évolue au cours d'une partie. Par exemple, un joueur 13U évoluant dans une partie Championnat national 15U doit respecter la règle du bâton Championnat national 15U. Une fille 16U évoluant dans une partie Championnat national 15U doit respecter la règle du bâton Championnat national 15U.

Bras lanceur : Règlements de sécurité à propos du lanceur

Les règles complètes relatives au nombre de lancers sont disponibles dans le document « Règles et règlements ». Vous trouverez ci-dessous quelques extraits importants. En cas de divergence, le document « Règles et règlements » en anglais fera foi.

Éligibilité



Tout joueur de l'équipe est autorisé à lancer et il n'y a aucune restriction quant au nombre de lanceurs qu'une équipe peut utiliser au cours d'un match.

Si un lanceur n'est pas autorisé à lancer en raison des règles relatives au nombre de lancers (voir les règles et règlements pour plus d'informations), cette inéligibilité prend effet immédiatement et se poursuit jusqu'à la fin de la journée civile.

Si un match se poursuit après minuit et une minute, ces lancers sont comptés comme s'ils avaient été effectués avant minuit.

Chaque jour de repos obligatoire est défini comme commençant à 00 h 01 et se terminant à 23 h 59 le jour de calendrier suivant. Par exemple, si un lanceur de 13U a effectué 60 lancers le jeudi et doit se reposer pendant deux jours, il n'est pas autorisé à lancer pendant le reste de la journée du jeudi, le vendredi et le samedi.

Repos requis

Tout repos prévu par la présente règle doit être pris immédiatement.

11U	13U masculin 14U féminin	15U masculin 16U féminin	18U masculin 19U féminin Coupe Baseball Canada	22U	Jours de repos
1-25	1-30	1-35	1-40	1-45	Aucun
26-40	31-45	36-50	41-55	46-60	1 jour
41-55	46-60	51-65	56-70	61-75	2 jours
56-65	61-75	66-80	71-85	76-90	3 jours
66-75	76-85	81-95	86-105	91-115	4 jours
75	85	95	105	115	Maximum

Apparences multiples dans une journée



Les lanceurs sont autorisés à effectuer deux apparitions le même jour civil. Si un lanceur ne dépasse pas le seuil minimum de repos lors de sa première apparition, il est éligible pour une deuxième apparition le même jour. Le nombre cumulé de lancers lors des deux apparitions déterminera le nombre de jours de repos à compter du lendemain.

Par exemple, un lanceur 13U, dont le seuil est de 30 lancers, qui effectue 20 lancers lors du premier 37

match le jeudi, est autorisé à lancer lors du deuxième match. Si le lanceur effectue à nouveau 20 lancers lors du deuxième match, il devra observer un jour de repos.

Les lanceurs ne peuvent pas lancer lors de trois matchs au cours d'une même journée civile.

Veillez consulter le document « Règles et règlements » pour connaître les règles relatives aux lancers effectués pendant plusieurs jours consécutifs, aux limites maximales de lancers sur deux jours, aux limites de lancers sur trois jours consécutifs et aux limites maximales de lancers sur quatre jours consécutifs. Un lanceur ne peut pas lancer pendant quatre jours consécutifs.

Jouer dans différentes divisions d'âge



Un lanceur évoluant dans une division d'âge supérieure sera soumis aux règles de lancer de sa division d'âge réelle. À l'inverse, un joueur évoluant dans une division d'âge inférieure (joueur surclassé) sera soumis aux règles de la division d'âge inférieure.

Par exemple, un lanceur âgé de 13 ans jouant dans la division 15U est soumis aux règles de lancer de la division 13U et une lanceuse âgée de 22 ans jouant dans la division féminine 19U est soumise aux règles de la division 19U.

Cette section s'applique aux championnats masculins et féminins, qui ne disposent pas d'autres règles de lancer.

Terminer un frappeur



Lorsqu'un lanceur atteint le nombre maximal de lancers autorisés pour un seuil de repos, **il est autorisé à dépasser ce seuil afin de terminer la présence au bâton, que l'entraîneur signale ou non à l'arbitre qu'il s'agit du dernier frappeur.**

- **Si l'entraîneur signale à l'arbitre qu'il s'agit du dernier frappeur, le nombre de lancers reviendra alors au seuil limite, qui sera consigné dans le registre du nombre de lancers.**
- **Si l'entraîneur ne signale pas à l'arbitre qu'il s'agit du dernier frappeur, le nombre de lancers ne reviendra pas au seuil limite et le nombre réel de lancers effectués sera consigné dans le registre des lancers.**

Si le lanceur a dépassé le nombre maximum de lancers autorisés pour un seuil de repos après avoir terminé un frappeur, que l'entraîneur n'a pas signalé à l'arbitre qu'il s'agissait du dernier frappeur et que l'entraîneur autorise le lanceur à faire un lancer à un nouveau frappeur, il s'agit d'une violation du nombre de lancers.

Cette règle n'a pas été modifiée, mais elle a été précisée dans le document « Règles et règlements 2026 ». Veuillez vous reporter à ce document pour découvrir des exemples concrets de l'application de cette règle.

Pénalité



Toute violation d'une partie quelconque de la règle relative au nombre de lancers entraîne l'expulsion du gérant de l'équipe, **une amende** et la suspension automatique du gérant pour un match. Si une violation de la règle relative au nombre de lancers est constatée à la fin d'un match, le gérant est suspendu pour un match.

À partir de 2026, dans les catégories 19U féminin, senior féminin, Coupe Baseball Canada,

18U, 22U et senior masculin, la violation d'une partie quelconque de la règle du nombre de lancers n'entraîne pas la perte du match.

Lorsqu'un lanceur est sur le point de devenir inadmissible, toutes les personnes, y compris les marqueurs et les entraîneurs de l'équipe adverse, doivent soulever ce point et empêcher le lanceur de devenir inadmissible en avisant l'entraîneur-chef ou le gérant du lanceur.

Veillez consulter le document Règles et règlements pour obtenir des informations complètes sur le nombre de lancers.

RÉUNION PRÉ-CHAMPIONNAT

Avant le début du championnat, normalement le mercredi soir, une réunion est tenue avec les membres des équipes, le comité organisateur et les représentants de Baseball Canada. Cette réunion est très importante pour la bonne opération du championnat. Chaque équipe doit participer à la réunion.

- À un moment convenable avant la première partie du championnat, la réunion pré-championnat devrait avoir lieu. Le président du comité d'organisation, le représentant de Baseball Canada et le responsable des arbitres de Baseball Canada doivent être présents à cette réunion. Des exceptions peuvent être accordées si la réunion des arbitres précédant le championnat a lieu à peu près au même moment.
- Le représentant de Baseball Canada présidera la réunion.
- Chaque équipe doit envoyer un représentant qui doit avoir l'autorité de parler au nom de l'équipe et de prendre des décisions concernant l'équipe. À la réunion, des annonces seront faites concernant différents aspects du championnat. Une absence à la réunion ne peut être une excuse pour ne pas respecter les règles.
- Le comité organisateur peut, pour une raison valable, limiter le nombre de représentants de chaque équipe sachant qu'au moins deux (2) membres ont la permission d'assister.
- Les listes des joueurs seront remises à chaque équipe lors de la réunion. Elles seront également consultables en ligne dès que le responsable de l'équipe (PBA) les aura mises en ligne. Toute contestation concernant l'éligibilité d'un joueur doit être soulevée à ce moment-là, de même que toute modification mineure (fautes de frappe, numéros de maillot, etc.)
- Aucune contestation relative à l'éligibilité ne sera prise en considération après la clôture de la réunion. Toutefois, si des informations ultérieures indiquaient que des joueurs inéligibles ont été alignés, Baseball Canada sera habilité à mener une enquête et, si nécessaire, à prendre les mesures appropriées pour sanctionner l'instance dirigeante provinciale de l'équipe concernée.

Exemple d'ordre du jour de la réunion préalable au championnat

- (a) Revue des règlements.
- (b) Tous les règlements et procédures reliés au championnat, conditions du terrain etc.
- (c) Éligibilité des athlètes, entraîneurs (PNCE), etc.
- (d) Calendrier du championnat, détermination des équipes locales et visiteuses.
- (e) Limites de points.
- (f) Procédures de protêt.
- (g) Discipline des équipes et des joueurs.
- (h) Conduite contraire à l'esprit sportif
- (i) Procédure pour les parties se rendant en manches supplémentaires
- (j) Demander à chaque équipe de rapport tous les changements offensifs et défensifs au cours du championnat.
- (k) Événements et cérémonies spéciales.
- (l) Cérémonies de fermeture et mentions spéciales.
- (m) Période de questions

Il est important de noter que tout débat concernant l'éligibilité d'un participant doit être fait lors de la réunion pré-championnat.

CÉRÉMONIES

Le comité organisateur est responsable d'organiser les cérémonies suivantes:

- Cérémonies d'ouverture
- Banquet
- Cérémonies d'avant-partie (tournoi à la ronde et ronde des médailles)
- Cérémonies d'après-partie (tournoi à la ronde et ronde des médailles)
- Cérémonies de fermeture

Toutes les équipes doivent collaborer avec le comité organisateur dans le déroulement de ces cérémonies.

SERVICES MÉDICAUX

L'organisation hôte doit coordonner la couverture médicale et les services d'urgence pour l'événement en entier. Voici les responsabilités spécifiques du comité hôte concernant les services médicaux:

- Coordonner les premiers soins sur tous les terrains
- Déterminer les équipes qui ont du personnel médical avec eux
- Servir de liaison avec le personnel des équipes
- Coordonner le système de support médical pour les besoins de traitements spéciaux
- Coordonner le système de premiers soins pour les bénévoles et les spectateurs
- Prendre les arrangements pour l'ambulance et le personnel d'urgence (sur appel) pour toutes les parties
- Mettre sur pied un plan d'action sur tous les terrains et événements
- Préparer un plan de gestion du risque
- Contacter les hôpitaux locaux en cas de traitements d'urgence
- Massothérapie et physiothérapie non obligatoire mais recommandé

PROCÉDURES DE PARTIES

Afin de garantir que les matchs se déroulent dans le calme et l'ordre, voici quelques extraits importants tirés du document « Règles et règlements 2026 ».

Heure d'arrivée au terrain



Les équipes doivent être au terrain désigné 45 minutes avant le début de l'heure prévue pour le début de la partie.

Pratique défensive



L'équipe locale doit avoir accès au terrain complet 25 minutes avant l'heure prévue pour le début de la partie pour une période de 10 minutes.

L'équipe visiteuse doit avoir accès au terrain complet 15 minutes avant l'heure prévue pour le début de la partie pour une période de 10 minutes.

Le représentant technique de Baseball Canada peut annuler les pratiques sur le terrain en raison de la température ou d'autres retards dans l'horaire.

Début de la partie



L'heure prévue de la partie signifie l'heure indiquée sur le calendrier du championnat déterminé à l'avance. L'heure désignée de la partie signifie l'heure déterminée par le représentant technique de Baseball Canada dans le cas de délais causés par la mauvaise température, durée de la partie précédente ou autres facteurs. Quand la partie précédente se termine moins de 45 minutes avant le début de l'autre partie prévue, le représentant technique communiquera l'heure désignée aux deux équipes.

Alignements



L'alignement partant, incluant tous les substituts disponibles, doit être soumis au marqueur officiel au moins trente (30) minutes avant le début de la partie. L'alignement doit inclure le nom et prénom de chaque joueur, entraîneur et gérant, de même que le numéro de l'uniforme. Ce numéro doit être inscrit à la gauche de chaque nom et la position jouée à la droite de chaque nom.

Communication entre les équipes sur le lanceur



Quarante-cinq minutes avant de remettre l'alignement à l'arbitre, le gérant de l'équipe avise son adversaire de l'utilisation d'un lanceur gaucher, droitier ou ambidextre pour le début de la partie.

Procédures d'après partie



À la conclusion de la partie, les équipes doivent se rendre au marbre pour la traditionnelle poignée de main. Après la poignée de main, sur demande du comité organisateur, qui devra être communiqué avant la partie, les équipes doivent

prendre place sur leurs lignes respectives pour la présentation des mentions spéciales. Suivant toute cérémonie d'après partie, les équipes doivent quitter l'abri des joueurs dans un délai raisonnable afin de ne pas retarder les parties suivantes

EXCLUSIONS D'ENTRAÎNEURS

À compter de 2026, si tous les entraîneurs inscrits sur la liste d'une équipe sont expulsés d'un match, celui-ci sera déclaré forfait.

CONFLITS LIES A L'HYMNE NATIONAL

En cas de conflit entre les deux équipes lors de l'hymne national, l'arbitre en chef doit avertir le gérant de l'équipe fautive que si un joueur ou un membre du personnel de l'équipe ne retourne pas immédiatement dans l'abri des joueurs après la diffusion de l'hymne national, le gérant et la ou les personnes fautives seront immédiatement expulsés. Tout arbitre doit expulser tout joueur, entraîneur ou membre du personnel de l'équipe après avoir donné l'avertissement.

PROCÉDURES DE PROTÊT

Il peut arriver que les équipes pensent que les arbitres auraient fait une erreur dans l'application des règlements. Durant la saison régulière, il y a un moment pour appliquer un appel ou pour protester mais au cours d'un championnat, il n'y a pas de possibilité pour reprendre une partie. Alors, la partie est arrêtée permettant ainsi au protêt d'être traité immédiatement.

La procédure de protêt est mentionnée clairement dans les règlements.

ENREGISTREMENT / ACCRÉDITATION

Le comité organisateur peut demander à chaque participant d'être accrédité au moment de l'arrivée. Les équipes doivent se conformer aux besoins du comité organisateur.

SERVICES À L'ÉQUIPE

Les équipes doivent participer à toutes les activités du championnat incluant :

- Cérémonies d'ouverture
- Banquet
- Activités des commanditaires
- Promotion de l'événement
- Concours d'habiletés et événements spéciaux

Le comité doit aviser les équipes de leurs participations à ces activités. Ceci inclut le transport local requis.

Le comité organisateur doit fournir les éléments suivants:

- Accès à la réparation d'équipement
- Itinéraires pour les événements spéciaux
- Avoir un représentant du comité organisateur lors de l'arrivée des équipes afin de les escorter vers le lieu d'accréditation.

- Documents d'information

BILLETS

Les demandes pour se procurer des billets doivent être adressées au comité organisateur. Les équipes doivent savoir que les billets pour le banquet sont mis en vente à l'avance. Les familles et les amis voulant assister au banquet doivent réserver leurs billets avant leurs départs.

MÉRITAS

Baseball Canada fournit les médailles d'or, d'argent et de bronze pour les trois premières équipes.

De plus, Baseball Canada, par ses commanditaires et fournisseurs, fournit les produits suivants:

- Joueur offensif (Rawlings)
- Joueur défensif (Mizuno)

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Baseball Canada s'attend à ce que tous les participants formulent leurs critiques de la bonne façon. La critique par les médias n'est pas la bonne façon de faire les choses. Les critiques sur les arbitres ou le comité organisateur sont inacceptables et seront gérées par le représentant de Baseball Canada.

RAPPORTER UN PROBLÈME

Les problèmes mineurs peuvent être rapportés directement au comité organisateur.

Les problèmes majeurs ou les problèmes mineurs non rapportés au comité organisateur devraient être référés au représentant de Baseball Canada. Le représentant peut demander que le problème soit soumis par écrit.

SIXIÈME PARTIE:

APRÈS LE CHAMPIONNAT

***ÉVALUATION POST ÉVÉNEMENT
RETOUR À LA MAISON
LIMITE DE DÉPART***

Après le championnat

ÉVALUATION POST-ÉVÉNEMENT

Afin d'aider Baseball Canada et le comité d'organisation à améliorer le championnat, le personnel des équipes recevra par courriel un questionnaire Google Form à l'issue de l'événement. Baseball Canada souhaite recevoir au moins une réponse par équipe. Il est toutefois recommandé de fournir plusieurs réponses par équipe.

RETOUR À LA MAISON

Tout comme pour le trajet aller, si nécessaire, votre équipe bénéficiera d'un transport gratuit vers l'aéroport ou la gare, à condition que vous séjourniez dans un hébergement officiel et que vous ayez opté pour le transport officiel.

Les équipes qui n'utilisent pas le transport officiel ou qui ne séjournent pas dans un hébergement officiel ne relèvent pas de la responsabilité du comité d'organisation.

LIMITE DE DÉPART

Si votre équipe voyage sur un vol prévu, par train ou autobus, vous ne pouvez pas prévoir votre retour avant le mardi suivant l'événement alors que le lundi peut être nécessaire pour la reprise de parties. Si vous désirez rester sur place au-delà du mardi, vous devrez faire des arrangements spécifiques avec le comité organisateur.

Annexes

Annexe A: Contacts importants

Annexe B: Exemple de comité organisateur

Annexe C: Politique de discipline de Baseball Canada

Annexe D: Règlements

ANNEXE A:***Contacts importants*****BASEBALL CANADA**

2212 Gladwin Cres., Suite A7
Ottawa, ON, K1B 5N1

613-748-5606

info@baseball.ca

ASSOCIATIONS PROVINCIALES

BASEBALL BC		
310-15225 104th Ave. Vancouver, BC V3R 6Y8	604-586-3310	info1@baseball.bc.ca
BASEBALL ALBERTA		
Suite 200, Percy Page Centre, 11759 Groat Rd. NW, Edmonton, AB T5M 3K6	780-427-8943	info@baseballalberta.com
SASKATCHEWAN BASEBALL ASSOCIATION		
300-1784 Elphinstone St. Regina, SK S4T 1K1	306-780-9237	mramage@sasktel.net
MANITOBA BASEBALL ASSOCIATION		
145 Pacific Ave. Winnipeg, MB R3B 2Z6	204-925-5763	baseball.info@sportmanitoba.ca
ONTARIO BASEBALL ASSOCIATION		
6-425 Hespeler Rd. Cambridge, ON N1R 8J6	519-740-3900	baseball@baseballontario.com
BASEBALL QUÉBEC		
7665 boulevard Lacordaire, Montreal, QC H1S 2A7	514-252-3075	info@baseballquebec.qc.ca
BASEBALL NEW BRUNSWICK		
900 Hanwell Rd. Unit 13, Fredericton, NB E3B 6A3	506-451-1329	brittany@baseballnb.ca
BASEBALL NOVA SCOTIA		
5516 Spring Garden Rd, 4 th Floor Halifax, NS B3J 1G6	902-425-5450 Ext. 355	baseball@sportnovascotia.ca
BASEBALL P.E.I.		
40 Enman Cr. Charlottetown, PEI C1E 1E6	902- 368-4203	baseball@sportpei.pe.ca
NEWFOUNDLAND AMATEUR BASEBALL ASSOCIATION		
1296A Kenmount Rd. Paradise, NL A1L 1N3	709-576-3401 Ext. 315	baseballnl@sportnl.ca

Annexe A: Contacts importants (suite)

13U	Brent Peltola brentpeltola@woodstockminorbaseball.com
Coupe Ray Carter	Tanner Doiron tanner@summerside.ca
16U Filles	Mike Doucette mikedoucette15@gmail.com
Coupe Canada	Tanner Doiron tanner@summerside.ca
18U	Jennifer Warwick Jennifer.Warwick@rrcwb.ca
19U Féminin	Corey Lenius lenius446@gmail.com
22U	Jamie Kell jamiekell@hotmail.com
Féminin	Jason Miller baseball.jason@sportmanitoba.ca
Masculin	BJ Young bjyoung@arbec.ca

Annexe B:

Politique de discipline et plaintes de Baseball Canada

[Politique en matière de discipline et de plaintes](#)

Si le lien ne fonctionne pas, vous trouverez tous les documents relatifs à la discipline et à la sécurité dans le sport sur la page « Sport Sécuritaire » de Baseball Canada :

<https://baseball.ca/safesport>

BASEBALL CANADA RAPPORT D'INCIDENT

Date et heure de l'incident: _____

Nom du rapporteur: _____ Position: _____

Endroit de l'incident: _____

Cet incident est une: _____ infraction mineure _____ infraction majeure

Individu(s) impliqué(s) dans l'incident:

Description objective de l'incident (svp être concis, précis et sans jugement):

Noms des individus qui sont témoins de l'incident: _____

Action disciplinaire prise (si applicable):

Signature du rapporteur: _____

Date: _____

Annexe C :
Règlements

Vous trouverez [ici](#) toutes les règles relatives aux championnats de Baseball Canada.



BASEBALL
C A N A D A

Canada 